

## Colloque « *Innover pour construire l'avenir* »

### Ouverture

Nicole FONTAINE, ministre déléguée à l'Industrie, rappelant les enjeux que revêt l'innovation dans un contexte de mondialisation et de globalisation croissantes de l'économie, souligne que la croissance de la France dépend, pour 50 %, de notre capacité à innover. Or notre pays est en retard dans ce domaine, tant en termes d'investissements de R&D que quant aux liens existants entre la recherche et les entreprises, indispensable au passage de la recherche fondamentale à la recherche appliquée.

Un vaste plan d'aide et de soutien à l'innovation a ainsi été présenté en Conseil des ministres le 11 décembre dernier et une consultation a été lancée dans les semaines suivantes sur son contenu. C'est le résultat de cette consultation qui sera au cœur du présent colloque, sachant que, comme le rappelle Nicole FONTAINE, l'objectif est de porter l'investissement en R&D à 3 % du PIB. Les mesures proposées dans le cadre du plan de soutien à l'innovation doivent permettre d'atteindre cet objectif, tout en faisant face aux réalités économiques du moment, c'est-à-dire en tenant compte de la nécessité « d'allier équilibre budgétaire et volontarisme ». Mais l'essentiel, aux yeux de Nicole FONTAINE, est aujourd'hui de « donner l'impulsion et de tracer la perspective ».

Dans cette perspective, la consultation lancée s'avère positive, dans la démarche et dans les résultats. Plus d'un millier de réponses directes ont été reçues en provenance du tissu français de la recherche publique, et le contenu de ces mesures a fait l'objet d'un large assentiment, comme en témoigne le taux d'approbation des trois mesures phares du plan, qui ont chacune recueilli plus de 80 % d'opinions favorables : la création de la société unipersonnelle d'investissement providentiel, la création du statut de jeune entreprise innovante et la mise en place de nouvelles aides ciblées en faveur de l'innovation.

Claudie HAIGNERE, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, souligne pour sa part que la recherche et l'innovation sont indissociables, sans pour autant se confondre. La première est toujours à l'origine de la seconde, que celle-ci soit incrémentale ou qu'il s'agisse d'une innovation de rupture. L'innovation, qui « consiste à créer de la valeur à partir de savoirs originaux », agit en outre en retour, en s'avérant un puissant stimulant de la recherche.

Claudie HAIGNERE souligne également que le gouvernement soutient la recherche et l'innovation avec détermination. A cet égard, la priorité donnée par le gouvernement à la recherche se retrouve dans les décisions prises pour l'année 2003 et Claudie HAIGNERE assure que les EPST ne connaîtront aucune nouvelle annulation de paiement et d'autorisation de programme en 2003 et annonce que les établissements bénéficieront, en 2003, de crédits de paiement aux moins égaux à ceux de 2002, tout en reconstituant leurs fonds de roulement.

Claudie HAIGNERE évoque également le plan en faveur de la recherche et de l'innovation, dont les mesures ont été définies afin que la France tire le meilleur parti de ses atouts et comble certaines

faiblesses, notamment quant aux dépenses de recherche et développement des entreprises privées, quant à la valorisation des résultats de la recherche ou afin de contribuer à la construction d'un espace européen de recherche et d'innovation. Claudie HAIGNERE signale d'ailleurs que le message que lui a fait parvenir la Commission européenne salue l'ambition et le sérieux du plan français, qu'elle entend « proposer en exemple » aux autres pays européens.

## **Restitution de la consultation nationale**

Jeanne SEYVET, Directrice générale de l'Industrie, des Technologies de l'information et des Postes au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Alain COSTES, Directeur de la Technologie au ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, présentent les principaux enseignements de la consultation nationale organisée au sujet du plan proposé en faveur de la recherche et de l'innovation. Le millier de réponses reçues met ainsi en lumière des attentes aussi diverses que :

- la simplification des démarches administratives ;
- la possibilité d'inscrire son travail de recherche dans la continuité ;
- l'amélioration de l'information et de la communication, afin d'apporter des informations au bon moment aux acteurs de la recherche et de l'innovation ;
- le renforcement du soutien national à la recherche stratégique, par la définition de programmes prioritaires qui soient mobilisateurs, selon une politique de filière ;
- l'utilisation du levier des commandes publiques ;
- la promotion de la culture d'entreprise auprès des étudiants, voire en milieu scolaire ;
- le renforcement du rôle de la France dans l'espace européen de la recherche et de l'innovation ;

Concernant les trois mesures phares proposées dans le cadre du plan, les propositions ou suggestions ont été nombreuses. Au sujet de la création de la société unipersonnelle d'investissement providentiel, il est ainsi majoritairement souhaité que même les entreprises non innovantes puissent être couvertes par ce type d'investissement, ce dont il sera tenu compte. Les réponses plaident également pour l'abandon du ratio prudentiel qui avait été envisagé, et cette mesure sera effectivement retenue.

S'agissant de la création d'un statut pour la jeune entreprise innovante, le critère de 15 % de dépenses de R&D sur les charges totales a été largement accepté. L'âge limite de huit ans paraît par ailleurs comme un compromis satisfaisant pour définir ce qu'est la « jeune entreprise innovante ».

Dans le domaine des aides ciblées en faveur de l'innovation, le Crédit Impôt Recherche est plébiscité. Son maintien est donc souhaité, avec la préconisation de deux améliorations : la prise en compte du volume du crédit concerné, d'une part et la modification de son assiette afin d'y inclure certains paramètres qui en sont aujourd'hui exclus, d'autre part. Ceci ne doit pas conduire pour autant, selon les résultats de la consultation, à abandonner les aides directes aux entreprises ou les exonérations fiscales. Il apparaît par ailleurs que la notion de guichet unique a été mal perçue, car

mal comprise. La nécessité de mutualiser l'information a été en tout cas clairement reconnue par les acteurs de la recherche, notamment par le biais des RDT (réseaux de développement technologique).

Enfin, s'agissant de la valorisation de la recherche, qui doit être améliorée, le partenariat recherche-monde industriel est jugé aujourd'hui peu satisfaisant, et la proposition consistant à impliquer davantage les entreprises dans les instances de recherche publique a été émise. La professionnalisation des cellules de valorisation, dont l'utilité a été reconnue, est également suggérée, en y faisant participer les acteurs industriels. Alain COSTES souligne qu'une meilleure reconnaissance de la recherche et de l'innovation réalisées au sein des établissements, afin d'en tenir compte dans les indicateurs de carrière des acteurs de ces établissements, constitue un point jugé très important par nombre de répondants. Par ailleurs, l'accroissement des moyens d'amorçage est largement souhaité. Plus largement se dessine une large reconnaissance de la nécessité de faire de l'innovation une priorité nationale et européenne, mettant ainsi en lumière, au-delà des mesures proposées, un problème de culture, appelant des efforts indispensables pour renforcer l'esprit d'entreprise et la formation à la conduite d'entreprise.

## **Les entreprises innovantes, créatrices de valeur**

### **Table ronde n° 1**

*La table ronde était animée par Luc EVRARD, journaliste.*

#### **I. Les spécificités de l'entreprise innovante**

Les intervenants s'accordent d'abord à reconnaître que l'innovation ne peut constituer seulement une politique déclinée à travers un certain nombre de mesures : il s'agit aussi et peut-être surtout d'un état d'esprit, qui doit être favorisé et encouragé. A cet égard, Vincent CHAPEL, Président-Directeur général d'ARCHILAB, insiste sur la nécessité du développement de meilleures pratiques dans les entreprises industrielles, notamment afin de favoriser la création d'une dynamique vertueuse pour l'ensemble des acteurs, dans une logique de moyen et long terme.

Françoise GRI, Présidente-Directrice générale d'IBM France, va plus loin en faisant de l'innovation une « condition de survie », qui la conduit à insister sur le rôle des pôles de coopération, tels que les campus universitaires et sur la nécessité de développer des réseaux de collaboration.

Benoît WEILL, Professeur à l'ENSMP, propose, de façon plus radicale, un changement de perspective au sujet de l'innovation, en passant de la notion de R&D à celle de « RID », comprise comme la « Recherche, l'Innovation et le Développement », étant entendu que l'innovation ne peut s'inscrire que dans un continuum permis par l'existence d'un modèle propre d'innovation.

## **II. Les mesures à privilégier**

### **1. Financement et moyens financiers**

Ce modèle doit d'abord faire une place à la problématique spécifique des entreprises innovantes quant à leurs conditions de développement, ce qui appelle à distinguer, aux yeux de Dominique LENOIR, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne et Président de sociétés de capital-risque régionales, la phase d'incubation, la phase d'amorçage et la phase ultérieure de développement. Il s'agit d'abord d'assurer, entre la phase d'incubation et la phase d'amorçage, le passage d'une logique de recherche (marquée par le rôle primordial des publications obtenues) à une logique d'économie de marché, dont les critères sont tout autres. Dominique LENOIR plaide également pour un rôle accru des SOFARIS en matière de garantie des risques.

Philippe JURGENSEN, Président-Directeur général de l'ANVAR, souligne aussi la nécessité d'agir pour développer les fonds d'amorçage, « qui ne peuvent fonctionner sur la seule base des critères de rentabilité du secteur privé ».

En termes d'organisation, du point de vue de Benoît WEILL, le changement de nature de l'innovation entraîne dans son sillage des changements de pratiques et d'organisation qui sont profonds dans les entreprises. Il en résulte la nécessité de prévoir la possibilité, pour l'innovation, d'emprunter des « chemins répétés et prudents », qui se base sur le nouveau modèle de l'innovation actuellement en gestation, en faisant en particulier une place majeure au travail en réseau.

Philippe JURGENSEN partage la nécessité de telles orientations, en souhaitant également que soient plus nombreux les acteurs, y compris dans le secteur privé, prêts à prendre des risques pour le financement de l'innovation, aux côtés des acteurs publics. Cela suppose d'assurer le retour sur investissement des entreprises innovantes, en octroyant à celles-ci des allègements de charges. Telle est d'ailleurs l'une des orientations du dispositif destiné aux « JEI » (jeunes entreprises innovantes) qui vient d'être lancé.

Sur un plan plus général, Philippe POULETTY, Président du CSI et de France Biotech, plaide pour un « environnement fiscal attractif », en favorisant l'investissement dans les PME innovantes, notamment par la création d'un marché boursier européen accueillant spécifiquement ce type d'entreprise. Pierre LAFFITTE, Sénateur des Alpes-Maritimes, promoteur de Sophia-Antipolis, propose quant à lui un ciblage plus précis des aides publiques d'Etat, afin d'orienter celles-ci vers des sociétés « fortement innovantes et dotées d'un fort potentiel de croissance ».

### **2. Le rôle de l'environnement, les PME et les niveaux d'intervention territoriaux**

Françoise GRI revient pour sa part sur la nécessité d'une flexibilité suffisante de l'environnement, indispensable au maintien et au renforcement de la compétitivité du pays. La France serait trop souvent perçue, de son point de vue, un « piège à investissements », dont il serait très difficile de sortir une fois que l'on s'y est implanté.

Dominique LENOIR attire l'attention des participants sur le rôle beaucoup plus important que peuvent jouer les PME-PMI en matière d'innovation. Il suggère en conséquence que pourrait être

mis en place, à leur intention, un diagnostic de la politique d'innovation, financé sur le modèle des FRAC au niveau régional, avec pour objectif de mettre en place dans l'entreprise un processus d'innovation récurrent, synonyme de nouveaux projets pour le futur.

Dominique LENOIR propose aussi la mise en place d'un deuxième concours, qui ne réunirait pas les entreprises en création mais les entreprises existantes, concours auquel pourraient contribuer tous les acteurs publics présents en région (dont l'ANVAR), en remontant ensuite jusqu'au niveau national, auquel seraient attribués un certain nombre de prix aux lauréats de « l'Innovation de l'année ».

Pierre LAFFITTE juge enfin indispensable une décentralisation des structures financières, qui pourrait s'inspirer du modèle proposé par les technopoles telles que celle de Grenoble ou Sophia-Antipolis, au sein desquelles des investisseurs d'autres pays européens sont déjà présents – et représentent plus de 50 % des montants apportés, dans le cas de Sophia-Antipolis.

## **Les savoirs créateurs de valeur**

### **Table ronde n° 2**

*La table ronde était animée par Luc EVRARD, journaliste.*

#### **I. Les passerelles entre la recherche publique et le secteur privé**

Sur le plan organisationnel, Dominique VERNAY, Directeur technique du groupe THALES note que les plates-formes technologiques et les réseaux d'innovation technologique constituent des moyens adaptés pour permettre au secteur public de la recherche et aux acteurs privés de travailler ensemble. Mais la situation n'est pas aussi satisfaisante, de son point de vue, sur le plan humain, notamment en raison d'une faible mobilité des acteurs de la recherche d'un secteur vers l'autre.

Pour Jean-Claude LEHMANN, Président de l'Académie des Technologies, le principal frein à la mobilité est d'ordre culturel, ce qui le conduit à souhaiter qu'un message beaucoup plus fort soit adressé par le gouvernement en faveur de la recherche et de l'innovation, au-delà des mesures envisagées. Jean-Claude LEHMANN plaide également pour que la recherche publique se dote de moyens de gestion des ressources humaines adéquats, en termes d'accompagnement, de formation et de mobilité des personnels. Mais il s'agit aussi de susciter une large adhésion de l'ensemble des acteurs du pays à de grands objectifs, sur lesquels un consensus pourrait se former en vue de combler un retard qui devient préoccupant, pour la France, au regard de pays tels que la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis.

Françoise BEVALOT, Président de l'Université de Franche-Comté, membre de la Commission Recherche de la CPU, souligne que la mobilité constitue déjà une orientation privilégiée par les dirigeants d'Université. Mais cette mobilité s'avère parfois difficile à réaliser, en particulier avec les PME, sans doute en raison d'une trop grande méconnaissance des compétences pouvant être mobilisées au sein des Universités. Un effort doit également être déployé vis-à-vis des étudiants, en amenant ceux-ci à rencontrer, plus fréquemment, les chercheurs.

Pierre TAPIE, Directeur général du groupe ESSEC, estime que des mesures concrètes doivent contribuer à ce que se noue la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, notamment au travers de postes d'accueil offerts, dans le secteur public, à des personnes venant du secteur privé, moyennant des « bourses d'excellence » européennes, afin de compenser d'éventuels écarts salariaux.

Pierre TAPIE se demande également si les « coûts d'opportunité » (c'est-à-dire la différence entre ce que l'on perd à quitter une fonction ou un statut et ce qui est promis en échange) ne sont pas trop élevés, ce qui pourrait plaider pour que soit rendu plus « périlleux » le dispositif, en particulier par de nouvelles obligations en matière d'enseignement, alors qu'aujourd'hui 40 000 enseignants-chercheurs n'enseignent pas...

Alain BUGAT, administrateur général du CEA, souligne pour sa part que l'évolution des mentalités est possible, dans le secteur public, mais suppose d'abord de se focaliser sur des domaines particuliers : un établissement, quel qu'il soit, ne peut couvrir tous les domaines, *a fortiori* dans un contexte budgétaire tendu.

Pierre LASBORDES, député de l'Essonne, rapporteur du budget de la Recherche pour la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, rappelle quant à lui l'objectif fixé par le gouvernement, consistant à atteindre, en 2010, un niveau de dépenses de R&D représentant 3 % du PIB, alors que leur montant n'en représente aujourd'hui que de 2,2 % (dont 1,3 % pour le secteur privé). Surtout, il estime que le plan d'action envisagé gagnerait à être complété, notamment par des dispositions relatives à l'essaimage, qui en est absent à ce jour.

## II. Les moyens de valorisation de la recherche

Pour Françoise BEVALOT, la valorisation de la recherche correspond à une stratégie globale à définir et à mettre en œuvre dans le cadre d'une politique d'établissement. Ceci met en lumière le rôle que doivent jouer les « cellules de valorisation » présentes dans les Universités, au sein desquelles elles doivent, aux yeux de Françoise BEVALOT, être rattachées directement au Président de l'Université.

Dominique VERNAY évoque une autre possibilité de valorisation : les « unités mixtes », c'est-à-dire les centres de recherche communs fondés par deux structures dont l'une est publique et l'autre privée (THALES et l'INRIA, par exemple). Ces unités se révèlent en effet très fécondes, du fait du brassage de talents qu'ils permettent, et peut-être aussi en raison de la plus grande conscience des aboutissements nécessaires de l'activité de recherche qu'ils suscitent.

Des dangers réels existent néanmoins, comme le rappelle une question de la salle évoquant la « fuite des cerveaux ». Sur ce point, Jean-Claude LEHMANN précise que le nombre de docteurs recrutés est « plutôt en augmentation » dans les grandes entreprises. Mais ce problème soulève aussi la question de la carrière des chercheurs, qui devrait, pour Jean-Claude LEHMANN, conduire à introduire de nouvelles méthodes dans les instances d'évaluation des chercheurs, afin de tenir compte de toutes les activités de recherche, quels que soient leur lieu de réalisation (secteur privé ou secteur public) et leur destination (recherche fondamentale, appliquée ou de valorisation). Enfin, Jean-Claude LEHMANN préconise que soient mises en œuvre des mesures spécifiques de soutien

aux moyennes entreprises, souvent fragiles, par exemple au travers de dispositions du Code des Marchés Publics faisant porter une plus grande part de responsabilité sur les grandes entreprises.

Pierre LASBORDES souhaite pour sa part que soient poursuivis deux axes de la politique publique de soutien à l'innovation : le soutien offert par les 31 incubateurs publics, dont l'évaluation a démontré l'utilité, d'une part ; le renforcement des fonds d'amorçage, d'autre part.

Alain BUGAT estime que le concours national d'innovation demeure un outil intéressant, par le ratio de projets voyant effectivement le jour qu'il permet. Mais, sur un autre plan, des moyens de financement doivent aussi être offerts aux chercheurs quittant – de façon provisoire – leur structure afin de mener à bien un projet innovant.

Enfin, Pierre TAPIE suggère la mise en place de mesures d'incitation publique *ex post*, par un retour de recettes en provenance des participations réussies des fonds d'amorçage vers les cellules de valorisation, afin de permettre à celles-ci d'être récompensées du risque qu'elles auront pris.

### **III. La formation**

Alain BUGAT remarque que les étudiants sont aujourd'hui beaucoup mieux formés à la nécessité de passerelles entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. Il n'en demeure pas moins un obstacle plus profond : la moindre attirance des jeunes pour la science et la technologie.

Jean-Claude LEHMANN souligne à cet égard le rôle déterminant des formateurs, qui appelle sans doute la mise en œuvre d'actions spécifiques en leur direction, afin de les rendre à même de diffuser à leur tour et de démultiplier la culture scientifique et technique.

Dans le même esprit, Pierre LASBORDES propose de créer un projet national autour de la diffusion des savoirs scientifiques et techniques, en s'appuyant sur des journées-phares et sur des témoignages diffusés tout au long d'une année, y compris dans les grands médias et dans la presse spécialisée.

Françoise BEVALOT considère enfin que la sensibilisation des étudiants-chercheurs à l'entreprise et à l'initiative privée doit être progressive dans le parcours de ces étudiants au sein de l'établissement, en affinant et en approfondissant cette approche au fur et à mesure de la progression du cursus.

## Clôture

### **I. Intervention de Nicole FONTAINE, ministre déléguée à l'Industrie**

Nicole FONTAINE, ministre déléguée à l'Industrie, soulignant la densité et la richesse des échanges de la matinée, indique avoir entendu les messages transmis, qui se révèlent en phase avec ceux recueillis au cours des derniers mois, notamment au travers de la consultation lancée. Les mesures prévues dans le cadre du plan en faveur de l'innovation vont ainsi être ajustées, sur plusieurs points. Les contraintes d'application de la société unipersonnelle d'investissement providentiel seront allégées : le ratio prudentiel initialement prévu sera supprimé et aucune durée minimale d'investissement ne sera imposée. La société unipersonnelle d'investissement providentiel sera exonérée d'impôt durant dix ans après sa création, et les autres avantages fiscaux initialement prévus sont maintenus. Le texte sera présenté à l'automne et pourrait entrer en application dès le 1er janvier 2004.

La JEI (jeune entreprise innovante) s'inscrira dans la perspective communautaire : le dispositif s'appliquera donc aux petites et moyennes entreprises âgées de moins de huit ans, justifiant d'un projet solide de R&D, adossé à des dépenses, dans ce domaine, d'au moins 15 % du total de leurs charges. Le dispositif comportera une exonération totale de charges patronales durant huit ans, d'une part, et des exonérations de taxe locale d'impôt sur les sociétés et sur les plus-values, d'autre part. Le texte sera présenté à l'automne et pourrait entrer en application dès le 1er janvier 2004.

S'agissant des aides ciblées en faveur de l'innovation, la nécessité est reconnue de déployer des soutiens, quel que soit le secteur et la taille de l'entreprise considérée. Au titre de ces aides, les immobilisations en R&D seront définitivement exclues de la base de taxe professionnelle. Le Crédit Impôt Recherche devrait pouvoir être étendu aux entreprises qui consacrent des dépenses importantes au CIR, même si ces montants ne sont pas en accroissement. L'inconvénient des contrôles fiscaux, pour les jeunes entreprises, est également à l'étude actuellement avec l'administration fiscale. Des propositions devraient, sur ces points, être formulées avant la fin du semestre en cours. Par ailleurs, des financements plus proches du terrain sont de plus en plus nécessaires. A ce titre, l'ANVAR a vocation à devenir l'animateur décisif d'une architecture de soutien désormais en réseau, en assurant la transmission d'une politique dont l'Etat demeure le garant et le maître d'œuvre, pour une politique conjuguant souplesse, cohérence et efficacité.

### **II. Intervention de Claudie HAIGNERE, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies**

Claudie HAIGNERE, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, se réjouit également de la richesse des débats et y voit un symbole de la vitalité de l'état d'esprit d'innovation évoqué à plusieurs reprises au cours de la matinée. Soulignant que la mise en œuvre du plan en faveur de la recherche et de l'innovation sera grandement améliorée par la consultation, Claudie HAIGNERE indique avoir compris les messages exprimés, mettant l'accent sur l'avenir du pays, création de richesse sont liés au dynamisme du territoire et de ses acteurs en matière de recherche et d'innovation.

Claudie HAIGNERE indique que le ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies travaille actuellement à l'élaboration d'un statut de fondation à caractère scientifique, dont un nouveau statut type a déjà été accepté par le conseil d'Etat.

Evoquant la problématique touchant à la valorisation de la recherche, Claudie HAIGNERE revient sur les trois axes de la politique appelée à être mise en œuvre dans ce domaine :

- le partenariat qui, outre l'augmentation du nombre de conventions CIFRE, sera favorisé par les stages en entreprise destinés aux doctorants et par l'incitation financière prévue, laquelle portera sur les contrats de collaboration d'au moins deux ans, fondés sur un programme scientifique avéré et financé par un partenaire industriel ;
- les brevets, qui constitueront l'un des aspects appelés à être pris en compte au travers d'une charte d'évaluation des chercheurs du secteur public qui sera prochainement présentée ; les brevets feront aussi l'objet d'une « prime au brevet » témoignant de la nécessaire reconnaissance qui doit leur être associée ;
- la création d'entreprises innovantes, qui devrait être favorisée par un programme de refinancement des incubateurs publics (à partir de l'évaluation de leur compétence et de leur professionnalisme) ainsi que par la mise en œuvre de mesures de soutien à l'amorçage, notamment par la mobilisation des 30 millions d'euros apportés par la CDC-PME, dont une partie sera consacrée à la constitution de fonds adossés à des pôles d'excellence technologique.

Claudie HAIGNERE évoque enfin le rôle de l'Europe au regard de l'innovation, reconnu par tous les acteurs comme étant appelé à se développer. Des mesures ont d'ores et déjà été proposées par la France aux instances communautaires, afin par exemple de favoriser l'accès des PME à la Recherche & Développement, d'assouplir le régime des aides ou encore de construire un environnement juridique et fiscal adapté aux jeunes entreprises innovantes en Europe.